

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 10 avril 2025

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 16

Procuration 3

Votants 19

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à 20h30

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Marion Rivoire, maire

.....

Date de la convocation : 01/04/2025

Date d'affichage de la convocation : 01/04/2025

Date d'affichage de la délibération : 11/04/2025

Etaient présents : : MM RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, MIERE, FAURE, CORTES, MOENNARD, JORDAN, ARRUE, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOEL, BACOU, ROUZAUD, VERGER, JAIME

Ont donné procuration : Mme DICCIANI Isabelle à Mme MIERE Mélissa, Mme GLEYZES Lucie à M NAVARRO Pierre, Mme CAMUS Anne-Lise à Mme Florence JEULIN CAREY

Monsieur Didier CORTES a été nommé(e) secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-25 Abrogation de la délibération n°2025-07

Vu l'article 1^{er} du décret n°88-145 du 15 février 1988 pris en application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Madame la Maire expose que le contrat de vacation proposé ne rentre pas dans le cadre légal d'un besoin de remplacement d'un agent temporairement absent pendant sa période de congé maternité.
La délibération portant créant du poste de vacataire doit donc être abrogée.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

D'abroger la délibération 2025-07

La délibération est adoptée à :

19

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 10/04/2025

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES



La Maire
Marion RIVOIRE

